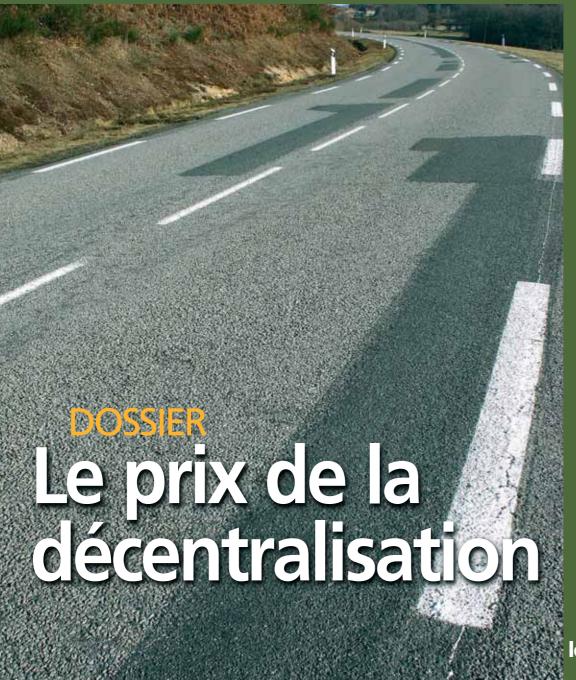
le magazine de Creuse





ACTIONS A Fresselines, ça capte!



INITIATIVES Le Scénovision® ouvre bientôt



Sites classés: le Département est là



la Creuse

Magazine édité par le Conseil Général Hôtel du Département BP 250

23011 GUERET Cedex

Tél.: 05.44.30.23.23. - Fax: 05.44.30.23.29.

Site Internet: www.cg23.fr

Directeur de la publication : Jean-Jacques LOZACH. Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL. Ont collaboré à ce numéro : Claire TIXIER, Pascal BOURDOIS

Muriel VILLEJOUBERT, Jean-Luc OZIOL, M. Berger "la Creuse à tire d'aile".

Maquette : Canöé

23000 LA CHAPELLE-TAILLEFERT

Tél.: 05.55.51.22.62.

Impression : Fabrèque imprimeur 87500 SAINT-YRIFIX-I A-PERCHE

Distribution: La Poste Tirage: 63.000 exemplaires

ISSN 1632-9864 Dépôt légal : à parution

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

UNE IDÉE? UNE SUGGESTION?

Quatre possibilités

"Le Magazine de la Creuse" est un journal d'information sur la Creuse et pour les Creusois. Vous avez une idée, une suggestion de reportage? "Le Magazine de la Creuse' vous offre quatre possibilités de les faire connaître à la rédaction : • par courrier : "Le Magazine de la Creuse", Hôtel du Département,

• par téléphone : 05 44 30 23 26 ;

• par fax: 05 44 30 23 29;

• par Email : <u>jloziol@cg23.fr</u>

SOMMAIRE

Décentralisation p. 4-5/

DOSSIER

En attendant l'État...

p. 6-7 /

Handicap: des intentions aux actes...

RN 141 : qu'il est long, le chemin.

TRIBUNE LIBRE ■ L'expression des groupes politiques

ACTIONS p. 11 / CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

L'esprit de solidarité

ACTIONS p. 12-13 / TÉLÉPHONIE MOBILE

■ Fresselines, premier de cordée

p. 14-15 / ÉTANG DES LANDES

Les premiers aménagements

p. 16 / INSERTION

Les palettes de l'espoir

p. 17 /TOURISME

Un nouveau site Internet pour le CDT

p. 18-19 / "SCÉNOVISION®" DE BÉNÉVENT **INITIATIVES**

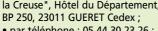
Laissez-vous porter

p. 20-21 / PATRIMOINE **RACINES**

■ Le Département aide les sites classés

p. 22-23 / VASSIVIÈRE **CULTURES**

L'île aux artistes





Avec la FOL: la montagne à portée de main

a Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse gère deux sites pour vos vacances ou celles de vos enfants : l'un au bord de l'Océan, à Saint-Palais, que les Creusois connaissent bien ; l'autre en Auvergne, à Super Besse, qu'ils connaissent moins. C'est pourtant la saison et c'est l'occasion d'effectuer des séjours à la neige, au cœur du

Parc Naturel des Volcans d'Auvergne, à 150 km à peine de Guéret... et à des prix tout à fait attractifs, ce qui ne gâte rien. Laissez-vous attirer par le ski, le volcanisme, l'eau, la nature, le Saint-Nectaire et tant d'autres découvertes étonnantes! Le Centre d'hébergement Paul Léger permet des villégiatures à la semaine, au week-end, en pension complète ou en demi-pension, avec ou sans animation, à la carte. Profitez-en!

Pour toute réservation ou information, téléphonez à la FOL (05.55.61.44.15) ou au Centre P. léger (04.73.79.60.49).





Un peu d'attention...

a controverse qui entoure les conditions, en particulier financières, de l'acte II de la décentralisation n'est pas nouvelle. Tout lecteur attentif du Magazine de la Creuse aura observé que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises, dans mon éditorial, les difficultés dans lesquelles l'État place notre collectivité, ce qui m'a d'ailleurs conduit à différer le vote de notre budget 2006 à fin mars.

À l'heure où j'écris ces lignes, je dois malheureusement confirmer qu'il n'y a rien de neuf sous le pâle soleil de cet hiver décentralisateur. De tous les courriers que j'ai adressés au Premier Ministre et à chacun de ses ministres concernés par un volet de la décentralisation (routes nationales, transferts de personnels) ou de la mise en œuvre d'une disposition nouvelle à la charge des départements (loi sur le handicap), il y a maintenant plusieurs mois, aucun n'a connu le bonheur d'une réponse, même de

simple courtoisie.

Alors qu'il s'agit - faut-il le rappeler? - de défendre les intérêts d'un département et de ses habitants parmi les plus défavorisés de France, on m'accordera qu'il y a là une forme de mépris pour la Creuse et les Creusois. Mais que faut-il penser quand s'y ajoute la duplicité? Qui faut-il croire, en effet, lorsque les compensations annoncées par l'État pour le transfert de la RN141 au Conseil Général, nous sont (malheureusement) confirmées par une note technique de la DDE en date du 20 janvier 2006, avant d'être infirmées "par la bande" moins d'une semaine plus tard?

Qu'on se "rassure". Entre la version officielle et la version officieuse, il n'y a rien de miraculeux : au lieu d'un peu moins de 2 siècles pour financer une mise à niveau des 83 km concernés, il ne faudrait plus

qu'1 siècle... On est toujours loin des vrais enjeux : un re-calibrage et une mise horsgel de cette route, vitaux pour la sécurité des usagers et l'économie creusoise...

Le dossier du présent numéro du Magazine de la Creuse tente d'expliquer quels sont les véritables enjeux, lorsqu'on évoque la nouvelle étape de la décentralisation et les nouvelles charges incombant aux départements. Un peu plus loin, les autres rubriques parlent de toutes ces actions qui montrent une Creuse entreprenante et désireuse de prendre en main son destin. Nous espérons ardemment pouvoir poursuivre dans cette voie. Si l'État veut bien nous accorder un peu d'attention...

Bonne lecture.

Jean-Jacques LOZACH Président du Conseil Général



-(4

ant l'État...

La nouvelle loi de décentralisation accroît sensiblement les pouvoirs du Conseil Général. Sauf que, pouvoir décider ce qui est le mieux pour son propre développement et l'intérêt de ses habitants, c'est en avoir les moyens. Or, l'État n'est encore pas au rendez-vous.

a loi du 13 août 2004 instaurant l'acte II de la décentralisation est entrée pleinement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Dans les domaines de l'action sociale, de l'éducation et de l'entretien des routes, elle donne les pleins pouvoirs au Conseil Général. Sur le papier, c'est une bonne chose et l'expérience des premières lois de décentralisation montre qu'en rapprochant la décision politique du citoyen et en clarifiant les responsabilités, on travaille mieux à répondre à ses attentes.

Sauf que le principe même de décentralisation ne vaut que si les collectivités ont les moyens d'appliquer leurs décisions. Or, les transferts de compétences opérés dans le cadre de ce qu'on a appelé l'acte II de la décentralisation, ne se traduisent pas nécessairement par les transferts de moyens que laisserait espérer le principe revendiqué de "compensation à l'euro près".

Un rapport explicite

Le RMI, dont le transfert intégral au Département est effectif depuis le 1er janvier 2004, est malheureusement là pour démontrer l'élasticité de certains principes : entre les compensations prévues par l'État et la réalité mesurée sur le terrain, il reste la bagatelle de 1,6 million d'€ à la charge du Conseil Général.

Or, les inquiétudes ne sont pas apaisées quant aux conditions dans lesquelles sont mis en œuvre les autres volets de la décentralisation : versement d'autres fonds sociaux (Fonds Solidarité Logement, Fonds d'Aide aux Jeunes), transfert de la RN141 et des personnels de l'Équipement, transfert des agents d'entretien des collèges. Ajoutez

l'autre "grande affaire", qui n'est pas un élément de la loi de décentralisation mais dont l'impact va être considérable sur les finances départementales : la loi sur le handicap. Avant même que la polémique n'agite le landerneau politique, l'ADF (assemblée des départements de France) avait choisi de confier au cabinet d'expertise financière Ernst & Young le soin de faire les comptes et de mesurer l'impact financier des différentes mesures pouvant avoir des incidences sur les départements : lois de décentralisation, loi de programmation pour la cohésion sociale (contrats d'avenir), loi sur le handicap, etc.

Le rapport de ce cabinet indépendant est particulièrement explicite : sans compter les investissements routiers, les experts jugent que la facture s'élève à 1,2 milliard d'€ pour les impacts de la décentralisation, auxquels s'ajouterait la bagatelle de 1,5 milliard d'€ pour la mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap (l'État n'a prévu que 800 millions d'€).

Il en résulte, toujours selon Ernst & Young, que les départements devront augmenter leur fiscalité de 4 à 6% chaque année jusqu'en 2010, tout en maîtrisant leurs dépenses et en recourant à l'emprunt! On voudrait dire que le transfert de compétences est aussi un transfert de charges, qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Pour la Creuse, dont la situation est incontestablement plus délicate que pour la moyenne des départements français, la note promet d'être salée. C'est pourquoi le Président du Conseil Général, Jean-Jacques Lozach, a multiplié les courriers au Premier Ministre et aux différents ministres concernés, afin d'obtenir des compensations à la hauteur des enjeux. En attendant des réponses, il faudra voter le budget départemental avant la fin mars...

RMI: plus de 8M€



Le Conseil Général a la compétence pour la gestion complète du dispositif RMI depuis le 1^{er} janvier 2004. On peut dire qu'il s'agissait là de la première vague de l'acte II de la décentralisation. On peut aujourd'hui en mesurer clairement les effets, en précisant toutefois que le dispositif RMI recouvre différentes catégories de populations. Précision utile pour comprendre que, selon la catégorie que l'on retient, les chiffres peuvent varier du simple au double.

- 1. Les allocataires sont les personnes percevant une allocation. Au 31 décembre 2005, la Creuse en comptait 1.777, contre 1.737 un an plus tôt (+2,3%).
- 2. Les bénéficiaires sont dans le dispositif RMI sans forcément percevoir de façon continue ou

régulière une allocation. Au 31 décembre 2005, ils étaient 2.824, contre 2.611 un an plus tôt (+8,1%).

3. Les ayant droits, conjoints, concubins, qui constituent les autres personnes concernées par le dispositif RMI et sont par ailleurs éligibles à un certain nombre de dispositifs (contrats aidés, par exemple). Évaluer cette population permet de mieux appréhender la précarité et de calibrer les actions d'insertion financées par le Département. Au 31 décembre 2005, le nombre d'ayant droits du département était de 3.492, contre 3.282 à la même date en 2004 (+6,4%).

Tous les chiffres traduisent donc une augmentation, même si elle est limitée en ce qui concerne le nombre de personnes percevant une allocation RMI, par rapport à une tendance nationale nettement à la hausse. Ce relatif bon résultat de la Creuse est en grande partie lié à l'engagement du Conseil Général dans le dispositif des Contrats d'Avenir, puisque 126 contrats de ce type ont été signés avec des allocataires du RMI en 2005, entre la mise en œuvre de ce dispositif (mai) et la fin de l'année.

Outre que ces données ne traduisent évidemment pas une amélioration sensible de la situation d'un nombre important de personnes, le fait est que le transfert intégral de la gestion du RMI au Conseil Général s'est traduit par une charge nouvelle pour le Département. Dès la première année, il a fallu payer 13 mois au lieu de 12 (décembre 2003 + l'année 2004). À cela s'ajoute le fait qu'il y a un différentiel important entre la dépense réelle et la compensation de l'État. Ainsi, le Conseil Général a-t-il pu contenir sa dépense annuelle (un peu plus de 8M€), mais le manque à gagner atteint quand même la somme de 1,6M€.



HANDICAP

Des intention

La loi sur le handicap est entrée en vigueur le Conseil Général crée une Maison Départe à gérer la mise en place de la nouvelle prest Général.

a loi du 11 février 2005, dite "loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", est en vigueur depuis le 1er janvier de cette année. Ce texte était très attendu par les handicapés et les associations qui les représentent, dans la mesure où il permet de répondre le plus largement possible à l'ensemble des situations, qu'elles concernent des personnes en fauteuil roulant, souffrant de troubles mentaux, de la vue ou de l'audition, ou de toute autre forme de difficulté les empêchant de mener une vie normale.

Deux mesures concrètes... à la charge du Département

La personne handicapée est au centre de tout le dispositif, dont le but est de l'aider à sortir de son isolement, d'éviter qu'à ses difficultés premières s'ajoutent d'autres formes de handicaps (social, professionnel, etc.). Pour y parvenir, la loi sur le handicap repose sur quatre grands principes : garantir à la personne le libre choix de son projet de vie ; offrir une compensation personnalisée du handicap ; favoriser la participation à la vie sociale ; simplifier les démarches pour les personnes handicapées et leur famille. C'est en suivant cette logique que le législateur a prévu deux mesures très concrètes.

(6



s aux actes

depuis le 1^{er} janvier 2006. C'est à ce titre que mentale des Personnes Handicapées, appelée ation de compensation, versée par le Conseil

D'une part, la création d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versée par le Conseil Général, avec une participation de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Cette nouvelle prestation, qui remplace l'ACTP (allocation compensatrice tierce personne) résulte d'une instruction médico-sociale, et non plus administrative, qui part de l'analyse des besoins de la personne handicapée. On estime que le nombre de personnes de moins de 60 ans qu'elle touchera devrait doubler par rapport à l'ancienne prestation.

D'autre part, la loi fait obligation d'ouvrir dans chaque département une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), pilotée par le Conseil Général. Elle a pour vocation de statuer sur l'ensemble des décisions relatives à la situation des personnes handicapées, mais aussi de leur servir de guichet unique et de lieu ressource pour le montage de leur dossier.

On comprend aisément l'intérêt de ces mesures pour les personnes handicapées et leur famille. Il n'en reste pas moins que, pour une application réelle de ces dispositions, les textes réglementaires nécessaires restent à venir. Et de la même manière, les moyens. Les plus grandes incertitudes planent encore quant à la répartition des fonds de la CNSA pour la prestation de compensation du handicap. Sans compter les coûts d'installation de la future MDPH (voir par ailleurs)...

Combien?

+ 2,7M€:

La PCH (prestation de compensation du handicap) est créée pour remplacer l'ACTP (allocation compensatrice tierce personne). L'ACTP représentait, en 2005, un coût de l'ordre de 1,8M€, auquel s'ajoute à hauteur de 1,3M€ le concours de la CNSA (Caisse nationale de solidarité à l'autonomie), soit une enveloppe totale de 3,1M€. Avec la nouvelle prestation, qui va toucher beaucoup plus de monde compte tenu de son mode d'attribution, l'évaluation faite par les services du Conseil Général porte la dépense en année pleine à 5,8M€, soit +2,7M€.

+ 768.000€:

C'est le budget prévisionnel de la Maison départementale des personnes handicapées. Au stade actuel d'avancement du dossier et dans l'attente du regroupement au sein d'une même unité, la réalité est une maison "éclatée" en 4 sites : la Cité administrative, l'Inspection académique, le Pôle Jeunesse et Solidarités du Conseil Général et le Site pour la Vie Autonome du Centre de Noth. La Maison n'est donc pas encore une maison, mais elle a déjà des coûts de fonctionnement, liés aux mises à disposition des personnels de chaque institution partenaire (État et Conseil Général, principalement). Ajoutez qu'il va bien falloir le créer, ce lieu d'accueil unique, destiné à améliorer le service aux personnes handicapées, puisque tel est l'objectif de la loi. Déficit actuellement envisagé, faute des ressources correspondantes: 360.000€.



123 agents des collèges

Depuis 1985, dans le cadre des premières lois de décentralisation, le Conseil Général est responsable de la construction et de la rénovation des collèges, comme la Région l'est pour les lycées ou la Commune pour les écoles. Depuis, cela s'est traduit par une amélioration sensible de la qualité des locaux, avec des programmes de rénovation importants et même la construction d'un nouveau collège à Boussac.

Avec la loi du 13 août 2004, le Département n'est plus seulement attaché aux murs de ses collèges, mais au sort de certains personnels. Dans le jargon administratif, on les appelle les TOS: techniciens et ouvriers de service. Autrement dit, pour l'essentiel, les agents chargés de l'entretien, de l'accueil et de la restauration.

Concrètement, depuis le 1° janvier 2006, il s'agit d'organiser l'accueil, au sein de l'institution départementale, de 123 agents. Comme pour les agents de la DDE, ils bénéficient d'un droit d'option, qui les verra choisir entre leur statut d'État et leur intégration dans la fonction publique territoriale, l'État compensant financièrement leur transfert.

Les TOS des collèges transférés au Département.





RN141

Qu'il est long,

Le transfert au Département de la RN141, c'est Et pas n'importe lesquels, tant il est vrai qu'il

l'appelle "la route du bois", parce que de Létrade au Nouhaut, elle traverse la zone d'exploitation de la forêt creusoise. La RN141, qui retrouve avec la décentralisation le statut départemental qui était le sien avant sa re-nationalisation au début des années 90, est aussi un axe touristique important et la liaison principale entre Clermont-Ferrand et Limoges, via Aubusson et Bourganeuf. Elle est donc, d'abord et avant tout, une véritable artère pour cette partie du département, l'axe sans lequel les territoires du sud creusois seraient définitivement condamnés à l'abandon.

Ces raisons auraient dû conduire à en privilégier l'entretien. Pourtant, la RN141 n'est pas à proprement parler un "billard". Elle manque même cruellement de créneaux de dépassement. Quant aux contraintes liées à son entretien et aux moyens qui y sont consacrés, il n'est qu'à observer la qualité du revêtement : la RN141 est aussi la route des rustines!

Au-delà de la controverse

Pour organiser le transfert de ces 83 km au Département et compenser les dépenses d'entretien et d'aménagement, l'État propose une enveloppe financière et des moyens, calculés sur la base des engagements qui ont été les siens au cours des dernières années. Cela signifie le transfert des 17 agents qui assurent l'entretien de cette voie et l'octroi d'une enveloppe financière annuelle de 475.000€ ainsi répartis : 257.000€ en fonctionnement et 218.000€ en investissement.

(8



le chemin...

83 km supplémentaires à entretenir. s'agit d'un axe vital pour le sud creusois.

D'autres chiffres (officieux) ont été avancés ces dernières semaines, parlant d'une enveloppe "de l'ordre de 400.000€" pour l'investissement. À l'heure où Le Magazine de la Creuse était mis sous presse, ils n'étaient pas officiellement confirmés.

Toutefois, au-delà de la controverse des chiffres, une réalité s'impose : quel que soit celui des deux montants qui s'impose au final, il sera notoirement insuffisant. Les services du Conseil Général ont, en effet, évalué les investissements nécessaires pour faire bénéficier la RN141 de travaux analogues à ceux que le Département et la Région cofinancent sur l'axe Est Limousin (ou axe Nord-Sud Creusois), à savoir un re-calibrage et une mise hors-gel de la chaussée, ce qui semble la moindre des choses pour limiter les travaux d'entretien. Sans prévoir de contournement, il faut 40 millions d'€! Autrement dit, au rythme des enveloppes annuelles prévues par l'État, il faudrait : au minimum un siècle pour la version optimiste mais officieuse et un peu moins de deux siècles pour la version officielle...

Bien sûr, la Creuse peut raisonnablement espérer que le Conseil Régional s'engage sur cet itinéraire, comme il le fait déjà sur d'autres routes d'intérêt régional. Toutefois, dans le meilleur des cas, en cumulant subvention de la Région et dotation de l'État, il resterait 20 millions d'€ à la charge du Conseil Général de la Creuse. Un long chemin pour un Département qui cumule déjà le plus faible potentiel fiscal de France et le plus grand linéaire de routes départementales par habitant... ■

DDE: 231 agents de plus

Derrière le transfert de la RN141, l'autre pan de la décentralisation concernant les routes est moins souvent évoqué, mais il n'est pas le moindre : c'est le transfert des personnels de la DDE (direction départementale de l'Équipement).

Outre la mise à disposition globale concernant le personnel affecté à la RN141, qui est effective depuis le 1^{er} janvier 2006, une mise à disposition individuelle des agents (RN141 et autres routes départementales) est prévue à l'horizon du 1^{er} octobre 2006. Au total, c'est un transfert de 231 agents qui est prévu, dont 221 postes et 10 compensations financières.

Les agents auront alors un délai de 2 ans pour exercer ce qu'on appelle leur "droit d'option" : soit intégrer la fonction publique territoriale, soit garder leur statut d'État dans le cadre d'un détachement sans limitation de durée.

Bien sûr, l'État compense financièrement le coût des agents au fur et à mesure de leur transfert réel. Il n'en reste pas moins que l'organisation dudit transfert est une affaire très complexe, qui nécessite depuis plusieurs mois et pour quelques mois encore de nombreuses réunions, en vue notamment d'une nouvelle organisation des services départementaux, à trois niveaux :

- Un renforcement du siège du Pôle Aménagement Transports du Conseil Général (bureau d'études);
- L'implantation de 6 UTT (unités techniques territoriales) au sein des futures Maisons du Département (Guéret, Aubusson, Auzances, La Souterraine, Boussac, Bourganeuf);
- L'implantation de 23 centres d'exploitation dans les chefs lieux de canton (hors Saint-Vaury et Ahun).



Qu'il s'agisse du déneigement ou des travaux d'entretien du réseau départemental, les agents de l'Équipement travaillaient déjà au service du Conseil Général. La décentralisation prévoit leur mise à disposition définitive.

GROUPE DE LA GAUCHE PLURIELLE

Le mépris de notre territoire



En ce début d'année 2006, et quelques mois après les transferts de nouvelles compétences aux départements, nous avons suffisamment de recul pour faire le pre-

mier constat des effets de la décentralisation. A l'évidence, cette loi apparaît comme celle des occasions gâchées, bien loin des attentes des citoyens en terme de démocratie, de renforcement de l'égalité et des moyens permettant le développement harmonieux des territoires.

La décentralisation ne doit pas être un simple délestage mais plutôt un outil adapté, permettant de corriger les inégalités qui mettent à mal les territoires ruraux.

Comment ne pas s'inquiéter des options affichées par le gouvernement De Villepin quand ces dernières remettent en cause l'idée de péréquation au profit de la notion de compétitivité, apportant une vision libérale à la politique d'aménagement du territoire? Il suffit, pour s'en assurer, de noter le changement d'intitulé du CIADT (Comité interministériel d'aménagement du territoire) devenu CIACT (Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires).

Le dernier exemple, révélateur du mépris affiché par le gouvernement, est illustré par le transfert de la RN141 au Département. Pour mettre cet axe clef du développement économique du Sud creusois aux normes de sécurité routière actuelles, il faudrait plus d'un siècle au rythme des compensations envisagées par l'Etat...

Au final, ce que nous demandons simplement, c'est d'avoir les moyens d'exercer notre mandat, pour mener à bien nos projets

William CHERVY
Président du Groupe de la Gauche Plurielle

GROUPE DE LA DROITE MODÉRÉE

Une naissance très attendue



La vie politique vit, elle aussi, au rythme des naissances, à l'unisson du monde agricole en cette période de vêlages. Sans difficulté obstétricale et en pleine forme, notre

nouveau groupe politique a comme tout nouveau-né la vie et l'espoir comme seule perspective.

La vie pour notre Creuse, territoire plein de force et territoire d'avenir tant ses atouts sont nombreux et l'espoir de voir les valeurs de la ruralité servir de socle à une société à la dérive, meurtrie par des années de conflits politiques stériles ayant usés en rancunes une énergie qui manque maintenant cruellement à notre département.

A quoi cela sert-il de pratiquer la politique du secret et de décider en catimini, dans l'arrière-cour d'un cabinet, le schéma départemental pour personnes âgées dépendantes et s'exposer à des banderoles vengeresses alors que tout le monde sait que, compte tenu du vieillissement prévisible de notre population, ces établissements (EHPAD) seront le minimum de ce que l'on devra apporter à nos aînés? Est-ce que leur bien-être, au crépuscule de leur vie de labeur, ne mérite-t-il pas un autre débat? Pourquoi faire de tout cela un enjeu de pouvoir? Alors que le consensus est si facile à obtenir sur un tel sujet qui touche chaque conseiller général dans son engagement profond au service

C'est cet état d'esprit qui nous animera parce que c'est notre conception de l'action politique. Sur ce sujet précis, nous allons visiter les EHPAD creusois pour étayer notre réflexion et faire des propositions. Pour se construire et donner une nouvelle dimension au débat politique creusois, notre groupe est à votre disposition le lundi après-midi, les mercredi et vendredi matin au 05 44 30 23 78.

Alain GRIBET
Président du Groupe de la Droite Modérée

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Non à l'abandon des communes



Depuis cinq ans, la majorité socialiste du Conseil Général poursuit son désengagement financier envers les communes.

Après la suppression de

la dotation voirie communale pourtant appréciée puisque l'entretien de la voirie est un poste budgétaire important, après la suppression de l'aide spécifique à l'informatisation des communes, après le gel depuis 2001 du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes ce qui correspond à une diminution de l'aide au regard de l'inflation, après la réduction du montant de l'aide pour la réhabilitation de logements et la limitation à deux demandes par commune tous les cinq ans... Ça continue.

Les élus de la majorité socialiste viennent de supprimer les avances remboursables et la modulation des aides départementales en fonction du coefficient d'effort fiscal. Cela veut dire que les communes qui font beaucoup d'investissements ne bénéficieront pas d'aides majorées et ne seront donc pas encouragées à travailler pour l'avenir.

Les élus de la majorité socialiste hurlent à un soi disant désengagement de l'Etat, alors même qu'ils se désintéressent de l'avenir des communes rurales qui sont la vie de notre département. Ainsi, face à cette réduction drastique des aides départementales, les communes n'auraient plus qu'à se serrer la ceinture. Nous ne pouvons l'accepter. Cette politique est méprisante à l'endroit des communes et de leurs habitants. Nous condamnons ces décisions provocatrices de la Majorité Socialiste qui vont à l'encontre de l'intérêt général. En se désengageant de la sorte, le Conseil Général oblige les communes, pour compenser l'abandon dont elles sont victimes, à augmenter leur fiscalité

Gérard GAUDIN
Président du Groupe de la Droite Républicaine

10



CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

Esprit de solidarité

Les conseillers généraux jeunes de la Creuse ne manquent pas d'idées, comme le montrent leurs premiers travaux. Des projets qui ont un point commun : l'esprit de solidarité.

es conseillers généraux juniors se sont retrouvés, il y a quelques jours, à l'Hôtel du Département, à l'occasion de la première séance de travail collectif, destinée à définir les projets sur lesquels ils souhaitent travailler à l'occasion de leur nouveau mandat. Au préalable, courant décembre, les jeunes élu(e)s avaient déjà tracé, au cours des réunions de secteurs, les grandes lignes des propositions qu'ils entendaient présenter et soumettre à l'approbation de l'ensemble de l'assemblée.

Cette année encore, les conseillers juniors n'ont pas été en panne d'inspiration, puisqu'ils proposent de monter des projets aussi divers que des jeux inter collèges, une sensibilisation aux handicaps, des tournois sportifs, l'initiation aux gestes de premiers secours, la valorisation du recyclage des déchets, un travail aux côtés des associations caritatives, ou bien encore la poursuite du projet d'aide humanitaire avec le Burkina Faso.

Un projet, toutefois, a fait l'unanimité dans les propositions des quatre secteurs géographiques : la participation au "Festival des Solidarités" organisé par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, le vendredi 12 mai 2006, à la salle polyvalente de Guéret. Ce festival a notamment pour but de récolter des fonds pour la création d'une bibliothèque à Koungheul, une ville du Sénégal située à 350km à l'est de Dakar.



Le Conseil Général des Jeunes de la Creuse s'est réuni en assemblée plénière le mercredi 1^{er} février. Cette séance a permis d'adopter 9 projets, présentés par les délégués des différents secteurs géographiques.

Secteur Sud

Organisation d'une journée de sensibilisation au handicap, consistant à "se mettre dans la peau d'une personne handicapée" sur un temps donné, afin de vivre concrètement son quotidien (journée assortie de la projection du film réalisé l'an dernier par les conseillers juniors du secteur Nord-Est); organisation d'une rencontre sportive inter collèges sur le secteur Sud, assortie d'une exposition thématique sur la violence et les méfaits de l'alcool et du tabac.

Secteur Centre

Reconduction de l'initiation aux gestes de premier secours, dans les collèges Martin Nadaud de Guéret et Louis Durand de Saint-Vaury, en collaboration avec le Centre départemental d'Incendie et de Secours ; participation au Festival des Solidarités, le 12 mai 2006 à Guéret, sous la forme d'un spectacle de hip-hop ; action de bénévolat aux Restaurants du Cœur ; organisation d'un tournoi sportif pour les six collèges du secteur le 20 mai 2006, à Guéret.

Secteur Nord-Est

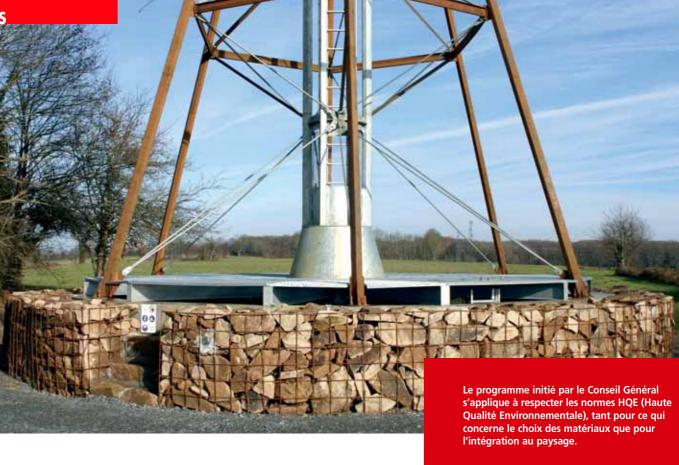
Réalisation d'un diaporama sur le tri sélectif et la protection de l'environnement, outil qui sera ensuite mis à la disposition des collèges pour des opérations de sensibilisation.

Secteur Ouest

Reconduction de l'opération en faveur des élèves de Gourcy, au Burkina Faso : la collecte de matériels informatiques et sportifs dans les collèges et écoles primaires du secteur ; organisation d'une rencontre sportive inter collèges.







TELEPHONIE MOBILE

A Fresselines, ça capte!

Le programme de résorption des zones blanches est entré dans sa phase de concrétisation, avec l'inauguration du pylône de Fresselines, premier d'une cordée de dix infrastructures financées par le Conseil Général.

ans l'engagement du Conseil Général, les opérateurs de téléphonie mobile se seraient-ils saisi du difficile dossier des territoires dits "zones blanches"? Nul ne peut l'affirmer. Toujours est-il que, dans la Creuse comme dans les autres territoires ruraux que les seules lois du marché n'avaient pas suffi à couvrir, la contribution du Département aura été déterminante.

Certes, il a fallu accepter de longues procédures préalables, convaincre l'ensemble des partenaires (Europe, État, Département, opérateurs), rechercher les solutions techniques les plus pertinentes, etc. De même, la localisation des sites d'accueil des pylônes et l'acquisition des terrains a demandé beaucoup d'informations, un partenariat étroit avec les maires et les propriétaires, ainsi que la prise en compte des réalités locales, en particulier le patrimoine bâti.

Premier des 10 pylônes financés par le Conseil Général à sortir de terre, celui de Chanteloube (commune de Fresselines), a pris son quart juste avant les fêtes de Noël, assurant désormais la couverture d'un territoire de 120 km²

autour de la vallée de la Creuse. D'ici la fin du premier semestre 2006, la phase 1 du programme de résorption des zones blanches sera achevée (voir encadré).

Normes HQE et itinérance locale

En tout cas, le plan de déploiement creusois aura réussi la prouesse de rendre complémentaires des impératifs qui ne le sont pas fatalement. D'abord, celui de la préservation de l'environnement, avec le choix de respecter les normes HQE (haute qualité environnementale) à travers le choix du constructeur et des matériaux qu'il utilise. Ensuite, celui de la performance technique, avec l'adoption de l'itinérance locale: sur chaque pylône, un seul des trois opérateurs installe ses moyens de communication, mais il les rend accessibles aux clients de ses concurrents.

Autrement dit, la jungle du marché peut être remplacée par la mutualisation des moyens! Une belle morale au bout de cette longue histoire.



En chiffres

10 pylônes: Le pylône de Chanteloube, sur la commune de Fresselines, est le premier d'une série de 10 ouvrages réalisés par le Conseil Général dans le cadre de la phase 1 du plan de résorption des zones blanches. Suivront, dans l'ordre et au cours du premier semestre 2006, les pylônes de La Villedieu, Champagnat et Saint-Sulpice-le-Dunois vers la fin février, puis Champsanglard et Tardes fin mars. Les autres pylônes prévus seront implantés à Arfeuille-Châtain, Chéniers, Mortroux et Peyrat-la-Nonière.

2 phases: La première phase d'implantation de pylônes, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général, permettra de parvenir à un taux de couverture en téléphonie mobile de 89% de la population creusoise. Une seconde phase prévoit une vingtaine de relais supplémentaires à la charge des opérateurs, permettant de couvrir 97% de la population creusoise, à l'horizon fin 2007.

1.690.000€ HT: Ce programme a bénéficié des subventions suivantes : 423.000€ de l'État (FNADT, 25%) et 592.000€ de l'Europe (FEDER, 35%). Le solde (675.000€ HT) est à la charge du Conseil Général.

120 km² de couverture: Grâce aux techniques utilisées et aux sites sélectionnés pour l'implantation des pylônes, les réceptions sont possibles jusqu'à 16 km, soit près de la moitié de la vallée de la Creuse comprise entre Crozant et Glénic. Le périmètre couvert par le pylône de Fresselines représente à lui seul un territoire d'environ 120 km². 42 m de hauteur: Chaque pylône constitue un mécano géant de 42 m de hauteur (+7,40 m de paratonnerre), pesant un peu moins de 11 tonnes et assemblé grâce à plus de 600 boulons. Les fondations sont constituées d'une structure préfabriquée de 80 tonnes, pour 32m³ de béton. Chaque pylône nécessite près de 3 km de câbles (2.940m précisément), totalement intégrés et invisibles.

et aussi...



DES AIDES À LA "ROUTE DU BOIS"

Le Conseil Général participe au développement économique des territoires creusois, comme c'est actuellement le cas avec le projet de Pôle Bois de



Langladure (commune de Masbaraud-Mérignat), porté par la Communauté de communes de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière. Ce chantier prendra fin au printemps 2006. Avec cette nouvelle zone d'activités, 15 hectares sont équipés pour recevoir et accueillir de nouvelles entre-prises, mais également pour permettre l'implantation d'unités de production d'usines existantes. L'aménagement de la voirie reliant cette zone à la RN 141 mettra un terme à ce chantier.

D'un montant total de 811.500€ HT, les travaux sont subventionnés par l'Europe, l'État et le Conseil Général, qui contribue à hauteur de 67.364€.

Renseignements : 05.55.54.04.95. Prix du m^2 : environ $2 \in HT$.



HOMMAGE AUX SPORTIFS CREUSOIS



Dernièrement, le Conseil Général a organisé la "Soirée du Sport", une manifestation dont le but était de remercier et d'honorer les sportifs creusois pour leur investissement et leurs performances, qui participent activement au rayonnement du département. Cette soirée fut également l'occasion de rappeler l'aide apportée à ces athlètes de bon niveau, à travers le fonds départemental qui leur est destiné. En effet, en 2005, 46 sportifs de moins de 25 ans, licenciés dans la Creuse et regroupés au sein de 10 fédérations (athlétisme, sports auto, basket, cyclisme, football, judo, motocyclisme, natation, tennis, tirsportif), ont reçu une subvention globale de 15.245€ (de 150 à 750€ chacun).



ÉTANG DES LANDES

Chemin(s) faisant...

Les travaux de la première tranche de chemins et observatoires de l'étang des Landes vont bon train. Objectif : l'ouverture au public d'ici le printemps 2007.

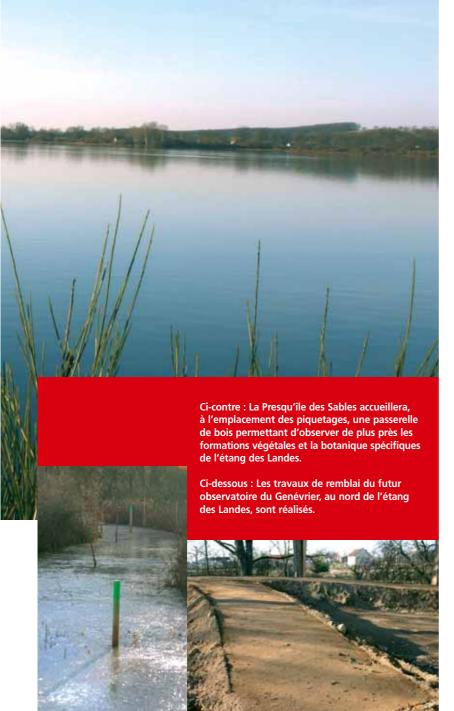
'année 2006 qui vient de commencer va permettre de concrétiser bien des intentions parmi les plus louables, concernant l'étang des Landes. Après la longue attente du classement en réserve naturelle (23 décembre 2004), c'est le 13 juillet 2005, à l'issue du Comité consultatif présidé par le Préfet, que le Conseil Général, propriétaire du site, a eu confirmation qu'il aura en charge les missions de gestionnaire de la réserve.

Premiers travaux significatifs

À ce titre, le Département a désormais la responsabilité de la surveillance du site, de la protection du milieu naturel, du balisage, du suivi scientifique, des travaux de génie écologique et de la réalisation des équipements d'accueil du public. De lourdes responsabilités pour lesquelles il s'est adjoint, après une procédure de consultation, les compétences scientifiques d'un organisme spécialisé : le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels) du Limousin. Le Conseil Général développe son projet d'aménagement, dont un des volets les plus significatifs connaît actuellement

ses premiers travaux, lancés à la fin de l'année dernière : l'aménagement de chemins et observatoires. Ils permettront à terme, que l'on soit scientifique professionnel, amateur averti ou simple amoureux de la nature, de profiter de toutes les richesses de la faune et de la flore de l'étang des Landes, sans en perturber ses habitants les plus fragiles. Ces aménagements sont issus d'un travail de réflexion au sein d'un comité de pilotage qui regroupe les responsables du Département, bien sûr, mais aussi acteurs locaux, naturalistes et services de l'État. Le souci a été de prévoir des équipements intégrés au paysage dans la plus grande discrétion. Quant aux travaux de réalisation, s'ils nécessitent l'abattage d'arbres ou la réalisation d'importants remblais, ils sont effectués avec le souci de limiter au maximum les émissions sonores.

Année des premiers travaux significatifs, 2006 sera aussi un exercice consacré à la consultation qui permettra de désigner l'architecte chargé de réaliser l'aménagement de la Maison de la Réserve et des équipements d'accueil du public. Avec une première priorité : la réhabilitation de la garderie à partir de 2007. C'est bientôt là...



Tour du propriétaire en bref

La première phase de travaux actuellement en cours, dont le coût prévisionnel est de 100.000€ hors taxes et qui devrait prendre fin à l'automne 2006, concerne les aménagements suivants :

- L'observatoire du Genévrier, au nord, qui abordera la géographie et le contexte géologique de l'étang ;
- L'observatoire des Trois Bouleaux, au sud, dédié aux mammifères, à la pédologie, aux observations ornithologiques et au suivi scientifique;
- La passerelle de la Presqu'île des Sables, à l'est (près de la digue), qui portera sur les formations végétales, la botanique et l'entomologie;
- Les cheminements permettant l'accès à ces équipements.

La seconde opération, dont le coût prévisionnel est de 150.000€ hors taxes et qui devrait démarrer mi-2006, permettra de réaliser :

- Un grand observatoire dédié aux oiseaux, au nord-ouest de l'étang ;
- Un point d'observation, réservé aux suivis scientifiques ;
- Les sentiers d'accès à ces points d'observation ;
- Le parcours périphérique autour de l'étang.

Ces deux opérations devraient être achevées à la fin de l'année. En toute hypothèse, elles doivent permettre une ouverture au public au printemps 2007.

et aussi...



AXE EST-LIMOUSIN:

LES TRAVAUX VONT BON TRAIN

Les travaux sur l'axe structurant Est Limousin, qui constituent le PRIR (programme routier d'intérêt régional) cofinancé par le Conseil Général et le Conseil Régional, avancent conformément aux prévisions. Le dernier tronçon en date (voir Le Magazine de la Creuse n°21) concerne la RD990 et des travaux de renforcement et de re-



calibrage. Sur une longueur de 3,7 km, entre Chaussidoux (commune de Saint-Maixant) et La Seillade (commune de Puy-Malsignat), les engins sont en action depuis cet automne et le chantier devrait prendre fin dans les prochaines semaines. Rappelons que cette opération ressort à un montant de 1,9 million€, cofinancé par le Département (70%) et la Région (30%).



SOUTENIR L'AGRICULTURE FRAGILE

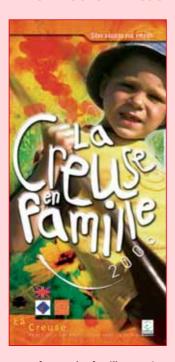


Le 23 décembre 2005, la MSA, les collectivités, les organisations et syndicats agricoles ont signé la convention permettant de renouveler, jusqu'au 31 décembre 2006, le dispositif de soutien aux exploitations agricoles en situation fragile. Cette expérimentation, mise en place de 2002 à 2005, dans laquelle le Conseil Général s'est fortement impliqué (44.020€ sur 4 ans), a concerné 169 exploitations creusoises.

Ce dispositif permet de déceler, d'expertiser et d'accompagner socialement, techniquement et administrativement, des exploitants en situation précaire dont l'activité peut encore être relancée. À travers cette intervention, il s'agit de prévenir les difficultés plutôt qu'avoir à les guérir. Une nécessité qui reste malheureusement d'actualité pour le maintien de l'activité agricole du département.

0

"CREUSE EN FAMILLE":
DES TRÉSORS À DÉCOUVRIR



Les enfants et les familles représentent des flux touristiques importants dans notre département. Attentifs à la satisfaction des touristes, soucieux d'apporter une collaboration concrète à leurs partenaires, les offices de tourisme de la Creuse éditent chaque année "La Creuse en famille", le guide qui propose toutes les visites et activités à faire avec ses enfants, à travers un réseau de sites partenaires. "La Creuse en famille" a d'ailleurs été récompensée en 2005, avec la remise des "Etoiles de l'accueil" du ministère du Tourisme.

Cette année, l'UDOTSI (Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative), en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme et la Région, continuent à faire de "La Creuse en famille" un outil de développement touristique. Des financements ont été mobilisés pour permettre à chaque site d'améliorer et développer son offre. Une série de visites vient d'avoir lieu, afin de vérifier l'adaptation de l'offre, de la communication et de l'accueil aux besoins des familles.

Ces journées seront suivies de journées de coordination. L'objectif de cette opération, c'est aussi d'organiser une journée "Portes ouvertes", en juin, qui donnera l'occasion aux familles creusoises de découvrir le dynamisme de ceux qui participent au développement touristique de la Creuse, sur le thème de "La Creuse aux Trésors".

INSERTION

Des palettes pour repeindre l'avenir

Ce ne sont pas des palettes de couleurs mais elles permettent de repeindre l'avenir. À La Souterraine, un chantier d'insertion original.



es locaux des anciens abattoirs de La Souterraine résonnent d'une vie nouvelle. Les machines à air comprimé crépitent au rythme des palettes de bois réparées par les six personnes employées dans le cadre du chantier d'insertion créé sous l'égide du Comité du Bassin d'Emploi de l'Ouest Creusois.

Cette initiative découle d'une étude de faisabilité conduite par la Chambre de Métiers et montrant qu'un chantier d'insertion spécialisé dans la réparation de palettes bois était viable, avec un débit immédiat de 3.000 palettes par mois et des entreprises prêtes à acheter à l'autre bout de la chaîne.

Susceptible de dégager des ressources propres non négligeables, voire

de déboucher vers la création d'une entreprise d'insertion, ce chantier s'inscrit donc bien dans la stratégie que le Conseil Général développe en matière d'insertion et de lutte contre les exclusions, notamment à travers son PDI (programme départemental d'insertion).

Désormais inscrit au titre du PDI 2005-2007, ce chantier a bénéficié de crédits du Département dès son lancement en fin d'année 2005 : 10.773 €, dont 8.000 € pour les investissements, auxquels l'État a ajouté une contribution de 6.400 €. À noter que la Caisse d'Épargne du Limousin a également apporté une aide non négligeable de 22.000€.

16

Tous à vos claviers pour surfer sur la toile et découvrir la nouvelle bonne adresse creusoise concoctée par le CDT et l'agence creusoise Canöé. **T**OURISME

En ligne

Le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse lance son site Internet le 25 février 2006. La nouvelle adresse (très attendue) de tous ceux qui aiment la Creuse www.tourisme-creuse.com

près un bilan touristique 2005 satisfaisant, avec notamment un retour en force des étrangers dans la Creuse, le Comité Départemental du Tourisme poursuit son action : contribuer à l'information la plus complète sur les atouts locaux, promouvoir et commercialiser les prestations touristiques creusoises. C'est ainsi que le CDT se multiplie sur les salons spécialisés (dernièrement à Rennes) et réédite ses brochures et cartes thématiques (voir par ailleurs), en vue de la prochaine saison. Cette saison 2006 va également s'appuyer sur un tout nouvel outil,

concocté ces derniers mois, qui va considérablement renforcer la politique de valorisation du tourisme départemental et de ses acteurs. Le site Internet du tourisme creusois, tout nouveau, tout beau, veut donner à la Creuse la chance d'être encore plus lisible et accessible. Il offre des services (réservations, ventes en ligne, etc.), présente l'offre départementale à travers des thèmes (hébergements, restauration, sorties, etc.). Avec la volonté de s'adresser au grand public comme aux partenaires et à la presse, il ambitionne de fidéliser sa clientèle par des campagnes de publicité directe.

et aussi...



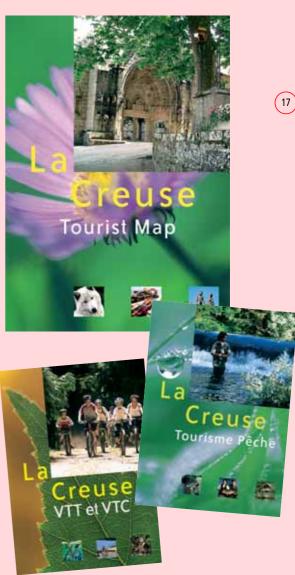
COINS DE PÊCHE ET AUTRES BONNES IDÉES

Le Comité Départemental du Tourisme de la Creuse vient d'éditer la nouvelle carte "Tourisme Pêche" 2006. 25.000 brochures sont disponibles depuis le 1er janvier pour le plus grand plaisir des amateurs de pêche. Vacanciers ou Creusois mordus y découvriront la carte des cours d'eau, les meilleurs spots, les techniques de pêche autorisées... mais également des idées séjours, lieux d'hébergement, etc.

La Creuse "VTT et VTC", "Balades à pied", "À cheval", ainsi que la carte touristique du département en trois versions étrangères (anglais, allemand, néerlandais) viennent également d'être rééditées.

Tous ces documents sont disponibles au Comité Départemental du Tourisme de la Creuse - 43, place Bonnyaud - BP 243 -23005 GUERET Cedex.

tourisme-creuse@cg23.fr







SCÉNOVISION® DE BÉNÉVENT

Laissez-vous porter

Le Scénovision[®] de Bénévent-l'Abbaye ouvrira ses portes le 1^{er} avril. Dans l'ancienne grange qui jouxte l'Hôtel du Cèdre, une scénographie originale nous invite à remonter le temps, à revivre les bruits et les odeurs d'une époque qui a façonné notre mémoire collective.

'est une histoire... Vous la connaissez, mais elle est enfouie dans votre mémoire, intime, familiale ou culturelle. C'est l'histoire de Marie Léontine Peillerau, dite Marion, paysanne creusoise des années 1880. Personnage réel ou imaginaire? Qu'importe, Marion est notre guide, on va accompagner sa vie, la suivre à travers les années, les paysages et ses rencontres. Avec elle, on va revisiter l'histoire, la petite de tous les jours et la grande qui s'écrit jour après jour, retrouver les us et coutumes de la vie rurale, l'évocation des maçons de la Creuse, l'influence de la IIIe République sur l'éveil des consciences. On va aussi retrouver les bruits et les odeurs d'un café, rencontrer Paul Pélissier et goûter sa liqueur, la célèbre "Bénéventine".

Guidé par les mots et les sens

Pour raconter cette histoire, on aurait pu faire un film, ou un livre, voire un musée. Le Scénovision®, c'est un peu tout ça à la fois, et même un peu plus. L'idée, au départ, est on ne peut plus simple : prendre le visiteur par les mots et les sens (la vue, l'odorat, l'ouïe), en lui proposant une histoire avec des images, des odeurs et des bruits. Le Scénovision® est un concept d'animation unique en Limousin. Sur 1.000 m² et 6 salles, le visiteur est emmené pour 1h10 de spectacle, d'émotion et de prouesses techniques tirées du théâtre et de l'audiovisuel, la mise en scène étant entièrement gérée par l'informatique. L'histoire de Marion a donc les accents d'autrefois mais elle est écrite avec des moyens résolument modernes.

La Communauté de Communes de Bénévent/Grand-Bourg a choisi le Scénovision® pour aménager les 1.000 m² de l'ancienne grange qui jouxte l'Hôtel du Cèdre, à Bénéventl'Abbaye, bouclant ainsi un programme d'investissements qui a permis de sauver le magnifique patrimoine de cette ancienne maison de maître tout en lui donnant une vocation économique : le gîte et le couvert d'un côté, l'animation touristique de l'autre, un vrai condensé d'une politique touristique dynamique, orchestrée par l'Office de Tourisme du Pays des Eaux Vives, le bien nommé.

La Bénéventine en vedette

La magie du Scénovision®, c'est de recréer des ambiances, de nous rafraîchir la mémoire quand ce n'est pas carrément nous instruire sur nous-mêmes. Alors, on ne s'étonnera finalement pas que la réalisation de ce magnifique outil touristique, ludique et culturel, ait également été l'occasion d'exhumer un savoir-faire que l'on croyait perdu à jamais : la liqueur "La Bénéventine", une des stars du lieu et désormais re-fabriquée pour la bonne cause. Là, on vous le jure, ce n'est pas du virtuel, c'est de la 3D bien réelle au bon goût des plantes de nos grands-mères.

Le Scénovision® de Bénévent-l'Abbaye ouvrira ses portes le 1^{er} avril. Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme du Pays des Eaux Vives, à Bénévent.

Tél.: 05.55.62.68.35.

Courriel: ot.eaux.vives@wanadoo.fr



En chiffres



1,7M€: Le Scénovision®, qui connaît actuellement ses travaux de finition, a représenté un chantier d'envergure, d'un montant de 1,7 million€ HT. Il a donc nécessité que tous les partenaires institutionnels mettent la main à la poche : 680.000€ de l'Europe (FEDER), 255.000 de l'État (FNADT + DDR), 120.000€ au titre du Contrat de Plan État -Région, 235.000 € du Conseil Général de la Creuse, la Communauté de Communes finançant le reliquat.

1.000 m²: C'est la superficie utilisée pour créer les 6 salles d'animation, qui proposent un spectacle

d'une durée de 1h10, chaque station n'excédant pas 20 minutes. Ajoutez une salle d'exposition de 100m², aménagée en salle de jeux 1900, une boutique originale d'articles d'exception, dont la fameuse liqueur "La Bénéventine", des dégustations, etc.

Un avant-goût

Salle 1: La nature limousine

Traitée en photos 3D sur écran géant, c'est la salle qui permet de faire connaissance avec Marion, jeune bergère de Bénévent, dont le père est tailleur de bardeaux et la mère détient le secret des plantes.

Salle 2 : Le café creusois

Un café de 1882 spécialement reconstitué, avec son bar en véritable zinc. Sur des écrans dissimulés par des miroirs magiques sont projetés des cartes postales et des correspondances de l'époque, tandis que le Père Tixier nous raconte ses souvenirs de maçon de la Creuse.

Salle 3: Le mariage

1889, les noces de Marion. Tout le village est là, grandes figures bénéventines comprises, à travers une animation qui laisse place à un décor de théâtre en 3D.

Salle 4: La mairie

1896, une séance du Conseil municipal, traitée selon le même procédé scénographique. La grande affaire de cette réunion, c'est la demande de Paul Pélissier, qui veut relancer la Bénéventine, liqueur des moines de l'abbaye.

Salle 5 : Le laboratoire de Pélissier

On suit Marion qui se rend chez Pélissier pour lui confier son fils, désireux de travailler à la distillerie. Bruits mystérieux...

Salle 6 : La distillerie "La Bénéventine"

Sans avoir à se déplacer, le spectateur est introduit par surprise dans la distillerie de Paul Pélissier. Alambics qui chauffent, fument et distillent les douces odeurs des plantes limousines. La distillerie fabrique et vend, dans l'allégresse... jusqu'à la Grande Guerre. Une tout autre histoire.



PATRIMOINE

Au chevet de nos trésors

Les monuments classés constituent la fine fleur de notre patrimoine. C'est pourquoi le Conseil Général apporte des aides importantes qui permettent de préserver, voire de sauver, ces édifices précieux.

a Conservation départementale du Patrimoine, créée en juillet 2003, est à la fois un lieu ressource pour une meilleure connaissance de notre patrimoine commun et un outil technique pour le montage des dossiers de demande d'aide. Si le travail de la Conservation départementale du Patrimoine a principalement consisté à sensibiliser tout un chacun à l'intérêt de notre patrimoine rural non protégé, notamment avec la création d'un dispositif d'aide aux communes en 2004, elle compte également dans ses interventions les monuments classés. Petit tour des principaux dossiers en cours dans le département.

l'image emblématique de Bourganeuf.

Bourganeuf - Tour Zizim

Construite entre 1484 et 1486 pour accueillir le prince ottoman Djem Sultan, prisonnier de Pierre d'Aubusson, la Tour Zizim est classée Monument Historique depuis 1911. Les travaux de restauration qui y sont actuellement réalisés sont divisés en 3 tranches : d'abord, la restauration du fût pour 383.278€ HT; puis, le chemin de ronde, la couverture et les baies pour 309.365€ HT; enfin, le traitement intérieur de l'édifice pour 321.906€ HT, cette 3ème tranche étant encore au stade prévisionnel. Le Département a contribué, pour les 2 premières tranches, à hauteur de 98.352,98€. Il devrait intervenir à hauteur de 17,5% pour la 3ème tranche.

La Souterraine - Église de l'Assomption

Construite entre le XII° et le XIII° siècles, elle fut l'objet d'une restauration générale au milieu du XIX°, après avoir été classée Monument Historique en 1840. Les travaux de restauration du clocher sont divisés en 3 tranches, pour un coût global estimatif tout à fait considérable, puisqu'il ressort à plus de 4,5 millions d'€ HT. Pour la 1ère tranche

(opérations préalables d'étaiement) de 914.693,97€ HT, le Département a contribué à hauteur de 160.071,44€. Pour la 2^{ème} tranche, dont le coût est évalué à 2 millions d'€, le dossier financier est en cours d'élaboration.

Glénic - Église de la Nativité de la Vierge

Dominant la vallée de la Creuse, cette église date de la fin du XI° et du début du XII°, puis a été remaniée et fortifiée aux XIV° et XV° siècles. Classée Monument Historique en 1989, elle a bénéficié de 2 tranches permettant l'achèvement du clos et du couvert, puis la restauration extérieure complète, pour un montant total de 361.943,99€ HT, avec une participation départementale de 63.339,92€. Aujourd'hui, le dossier financier pour une 3eme tranche (restauration intérieure) est en cours de montage.

Ars – Église Saint-Barthélémy

Classée Monument Historique en 1983, cette église du XIIIe siècle qui se caractérise par son clocher rectangulaire, nécessite des travaux de restauration en une seule tranche, d'un montant estimé à 711.454,85€ HT. Le montage financier est en cours, la participation départementale devrait être de 124.504,60€.

Lupersat – Église Saint-Oradoux

Classée Monument Historique en 1974, cette église des XI° et XII° siècles fut l'objet de réparations à différentes époques, notamment après le grave incendie de 1511. Une première tranche de travaux de restauration intérieure d'un montant de 263.200€ HT (46.060€ du Conseil Général) est décidée. Une seconde est envisagée, pour un coût estimatif de 418.120€ HT, qui engagerait une participation départementale à hauteur de 73.171€.

20

Ci-contre :

L'église de Glénic a été totalement restaurée extérieurement et domine élégamment la vallée de la Creuse.

Ci-dessous:

L'église de La Souterraine a suscité beaucoup d'inquiétudes et nécessité d'importants travaux d'étaiement, avant d'autres interventions.





Des aides au cas par cas

Le Conseil Général intervient financièrement pour aider les communes dans les travaux de restauration qu'elles entreprennent afin de préserver leur patrimoine. Ces aides varient selon l'importance dudit patrimoine, c'est-à-dire s'il est ou non protégé.

Pour les monuments historiques, les taux d'intervention sont de :

- 15% du coût hors taxes des travaux pour les édifices et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- 17,5% du coût hors taxes des travaux pour les édifices et objets classés monuments historiques.

Ainsi, au cours de l'année 2005, le Département a consacré près de 900.000€ pour aider les communes à restaurer leurs monuments historiques, inscrits ou classés.

Mais, depuis 2004, le champ d'action de la Conservation du Patrimoine s'étend également à tout le patrimoine rural non protégé, pour lequel les communes qui entreprennent des travaux de restauration bénéficient également de financements départementaux. Dans ce domaine, le Conseil Général propose une participation à hauteur de 12,5% du coût hors taxes des travaux, ce qui a représenté un total d'un peu moins de 55.000€ en 2005.

et aussi...

AVIS AUX CHINEURS



Le Comité des Œuvres Sociales des Sapeurs Pompiers de Guéret est désormais la structure organisatrice de la brocante de Guéret. Organisée le troisième dimanche de chaque mois, cette manifestation très prisée des professionnels comme des amateurs avait été créée par l'UCLAG (union des commerçants, libéraux et artisans de Guéret), association qui s'est mise en sommeil depuis octobre 2005. La brocante de Guéret, qui se tient Place du Marché et dans les rues avoisinantes, attend donc les chineurs.

Prochains rendez-vous les 19 mars, 16 avril et 21 mai (de 7h00 à 13h00) et le 18 juin (non stop toute la journée).

Renseignements au 08.72.15.60.01

À VOIR : LES CREUSOIS ET LA LOI DE 1905



Jusqu'au 31 mars, il est encore possible de profiter de l'exposition intitulée "9 décembre 1905 - Les Creusois face à la Séparation des églises et de l'État", présentée par les Archives Départementales de la Creuse. On peut y découvrir le contexte national mais aussi local de cette loi, de sa préparation à ses conséquences sur la vie dans notre département.

Exposition visible du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, et le vendredi de 8h30 à 16h00, dans le hall d'exposition des Archives Départementales de la Creuse.

Renseignements: 05.44.30.26.50

et aussi...

RETROUVAILLES
AVEC YANN TIERSEN



L'Espace de l'Ecluse de La Souterraine propose la grosse affiche de la saison, avec Yann Tiersen, le mercredi 8 mars, à 20h30. Le compositeur "d'Amélie Poulain" retrouve son public avec ce nouvel album "Les retrouvailles", après une longue bouffée de création et d'inspiration sur l'île d'Ouessant. Jolies notes et

charmants bouts de phrases sur des airs d'accordéon, de piano, de violon, de guitare, créent un univers musical original et inclassable.

Renseignements et réservations à l'Office du Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06)



FIN DE TOURNÉE



Les Bistrots d'Hiver achèvent leur tournée 2006. Le 5 mars, choisissez entre "L'auberge de la Cascade" de Saint-Martin-Château et le rythme swing-jazzy du groupe Flora Estel

Hot Pepino, et l'auberge "La Tartine" de Masgot proposant une ballade pop-rock avec les Kiowas. Dernière chance le 12 mars, avec le guitariste Philippe Lars au "Moulin du Prat" à Alleyrat ou un petit air d'accordéon électro-acoustique avec la chanteuse Yéti, à "l'Auberge des Bruyères" de Chaumeil (Corrèze).

Réservations directement auprès des auberges: La Cascade (05.55.64.74.11), La Tartine de Masgot (05.55.66.26.08), Le Moulin du Prat (05.55.95.13.03), l'Auberge des Bruyères (05.55.21.34.68). D'autres renseignements sur www.pays-sage.net



BULLES ET CONCERTS

Le Festival BDcibels (les 7, 8 et 9 avril, à l'Espace de l'Ecluse de La Souterraine, c'est une douzaine de groupes (Malville, Ipecacuana, Batukada...) qui s'unissent à une vingtaine d'auteurs de BD (dont Juanjo Guarnido, auteur de "Blacksad") pour trois journées de rencontres diverses

et variées.



Renseignements et réservations à l'Office du Tourisme du Pays Sostranien (05.55.63.10.06).

ART CONTEMPORAIN

Vassivière, l'île a

Le Centre National d'Art et du Paysage de l'île de Vassiv se donne aussi pour objectif de favoriser la venue de



e Centre National d'Art et du Paysage de Vassivière, avec ses deux bâtiments atypiques à l'architecture massive situés au milieu du Lac et entourés d'un étonnant parc de sculptures, constitue un site culturel à nul autre pareil. Dans son environnement calme et silencieux, il offre des conditions exceptionnelles de découverte pour toutes les expositions temporaires qu'il accueille, avec pour préoccupation de s'affirmer comme un lieu de création, plutôt qu'un espace muséal.

Le champ d'activité est vaste et varié. La documentation et la librairie permettent à tout un chacun de consulter ou d'acheter des ouvrages. Le service éducatif accueille quant à lui 3.000 à 5.000 enfants par an et l'Artothèque rend possible l'emprunt d'œuvres d'art. Enfin, la programmation "Ping Pang Pong" invite aux rencontres et aux échanges entre l'artiste et son public.

Placé depuis un peu plus d'un an sous la direction de Chiara Parisi, le centre de Vassivière aide également à la production des œuvres et ensuite à leur exposition. Cela implique une perpétuelle nouveauté pour le public autant qu'un soutien important auprès des artistes.

Mais le grand projet de Chiara Parisi et de l'ensemble de l'équipe du CNAP, c'est de faire de l'île un lieu de vie et de création pour les artistes. C'est donc la réalisation d'une "Résidence des Artistes", implantée sur le site, qui est aujourd'hui à l'ordre du jour. Ce projet passe par la réaffectation de certains locaux, notamment ceux du Château de l'Île, ce qui prendra évidemment un peu de temps. Son aboutissement permettrait d'offrir aux créateurs des conditions idéales, pour qu'ils puissent concevoir de nouveaux projets tout en se confrontant au territoire, au paysage, aux habitants...

22

ière, lieu d'exposition et de création, nombreux artistes sur l'île.



de granit composent le Centre, l'un évoquant un phare et l'autre une structure agricole.

Ci-contre, Chiara Parisi qui dirige l'équipe du CNAP depuis un peu plus d'un an.



D'une exposition à l'autre

"Strictement Confidentiel", exposition réalisée à partir de la collection privée de Marc et Josée Gensollen, nouveaux mécènes de l'art contemporain, s'est déroulée du 30 octobre 2005 au 22 janvier 2006. Elle s'est attachée à faire réfléchir sur la signification des comportements et des attitudes, rassemblant des œuvres se concentrant sur la rencontre et l'échange.

Depuis le 19 février et jusqu'au 31 mai, elle a laissé place à une exposition de Nico Docks : "Jour après jour et un autre jour". Basée sur l'improvisation et une évolution permanente des œuvres, elle est composée de projections imagées et lumineuses de toutes sortes mais aussi de performances sonores live, elles aussi improvisées.

Renseignements au CNAP - Île de Vassivière : 05.55.69.27.27.

et aussi...

VOYAGES POÉTIQUES

Les Vendredis Sorties proposés par la Fédération des Œuvres Laïques de la Creuse et l'Espace Fayolle de Guéret présentent à nouveau deux spectacles pour les enfants. "Hopo'e" (vendredi 10 mars à 20h00) raconte l'histoire et la vie de "Dame Nature" sur fond de danses accompagnées de



poèmes. "Le Mur du son" (vendredi 17 mars à 20h00), spectacle supersonique, propose la découverte des sons et de la musique au fil d'un voyage aérien.

Renseignements et réservations à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).



PENSÉES DANSANTES...

"A quoi tu penses?", spectacle interprété par la Compagnie Beau Geste, le mardi 14 mars à 20h30 au Théâtre Jean Lurcat d'Aubusson, c'est une façon de



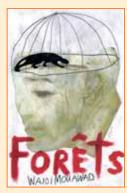
mettre les mouvements au service des pensées, elles-mêmes mises en scène par un comédien. En somme, une chorégraphie "parlée", avec des monologues se substituant

Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).



DESTIN ET HISTOIRE

"Forêts", le nouveau spectacle de Wadji Mouawad, met en scène le récit de femmes qui lisent et déchiffrent leur destinée à travers les traces des camps de concentration. Le présent se mêle au passé, l'imaginaire à la réalité historique, par l'exploration des âmes et de personnages poignants. Rendezvous au Théâtre Jean Lurçat d'Aubusson, les 3 et 4 avril à 20h30.



Renseignements et réservations au Théâtre Jean Lurçat (05.55.83.09.09).



URBAN CULTURE: ON REMET ÇA

C'est du 4 au 15 avril que se tiendra la deuxième édition du festival de culture urbaine organisé par la Mairie de Guéret. Place à nouveau à l'esprit et l'expression artistique hip-hop.

Renseignements à l'Espace Fayolle (05.55.52.96.35).



Votre jardin est en ligne

La Creuse est un jardin, visitez-le en ligne. A partir du 25 février 2006, le site Internet <u>www.tourisme-creuse.com</u> dévoilera les trésors de la Creuse à tous ses publics.

Spectacles, expositions, vide-greniers, randonnées... www.tourisme-creuse.com vous fait connaître en avant-première toutes les animations qui sont organisées dans le département. L'occasion de programmer vos sorties et vos rendez-vous en famille ou entre amis.

Que ce soit pour exprimer vos passions ou pour aiguiser votre curiosité, retrouvez à chaque page les châteaux et

tous les établissements à visiter, les sites paysagers et les jardins d'exception, l'artisanat d'art creusois, les activités de pleine nature et, bien sûr, toutes les tables creusoises pour vous restaurer.



Comité Départemental du Tourisme de La Creuse 43 place Bonnyaud - BP 243 - 23005 Guéret cedex Tél.: 05 55 51 93 23 - Fax: 05 55 51 05 20

E-mail: tourisme-creuse@cg23.fr